

SAINT-MARTIN-D'AINAI	SAINT-POLICARPE
Le curé et trois vicaires.	Le curé (l'abbé Rozier), cinq vicaires
ORATOIRE	ORATOIRES
L'église de la Charité.	Les églises des ci-devant Feuillants et des Bernardines.
SAINT-IRENEE	NOTRE-DAME DE LA GUILLOTIÈRE
Le curé et trois vicaires ; six habitués.	Le curé, quatre vicaires.
SAINT-PIERRE	
Le curé, cinq vicaires.	
ORATOIRE	
L'église des Missionnaires de Saint-Joseph.	COMMUNAUTÉS SÉCULIÈRES CONSERVÉES PROVISOIREMENT
SAINT-LOUIS	
Le curé, trois vicaires.	L'oratoire.
ORATOIRES	Les Missionnaires de Saint-Joseph.
Les églises des ci-devant monastères des Carmélites et de Sainte-Marie-des-Châînes.	— de Saint-Lazare.
SAINT-POTHIN	Les Pénitents de Confalon.
Le curé, cinq vicaires.	— du Saint-Crucifix.
ORATOIRE	— de la Miséricorde.
La chapelle de l'Hôtel-Dieu.	— de N.-D. de Lorette.
	— de la Passion ou de la Croix.
	— de Saint-Charles.

Sur le refus de Mgr de Marbeuf de venir occuper son siège, l'abbé Lamourette¹, de triste mémoire, fut sacré évêque constitu-

¹ Lamourette fut élu archevêque de Lyon dans une réunion des électeurs de Rhône-et-Loire, du 1^{er} mars, tenue dans la cathédrale. Sur 495 votants, Lamourette, alors vicaire général d'Arras, réunit 274 suffrages. Il se qualifia « citoyen Adrien Lamourette, par la miséricorde divine, dans la communion du Saint-Siège apostolique, évêque du département de Rhône-et-Loire, métropolitain du Sud-Est. (*Alm. répub.* pour l'année 1793).

Le palais de l'Archevêché ayant été déjà confisqué, l'évêque intrus dut se contenter d'une minime partie de ce palais et le 13 octobre 1791 le Directoire du district refusa de le laisser jouir des écuries et lui manda « que les évêques constitutionnels rappelés à l'état primitif de l'église, n'étaient pas dans le cas d'avoir une écurie. »

Le jour de son intronisation des individus s'étant introduits dans la galerie supérieure du chœur de la cathédrale, coupèrent les cordons du dais qui surmontait son trône et Lamourette fut comme enseveli sous ces draperies. Il resta à Lyon pendant le siège, mais on l'envoya ensuite à Paris où il fut condamné à mort et exécuté, après avoir rétracté toutes ses erreurs sur la sollicitation de l'abbé Émery, détenu avec lui.

Il fut condamné « comme convaincu d'être complice d'une conspiration qui a existé contre la souveraineté du peuple français, et d'un complot qui a existé à Commune affranchie (Lyon), tendant à dissoudre la représentation nationale, à rétablir la royauté en France, etc. »